POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne - juin 2024 - n°360 - 6 €

DOSSIER
L'Europe, l'autre versant de la montagne

Interview
Christophe Bouillon, président de l'ANCT

Logement
À quand le choc de l'offre ?

Environnement
Les étoiles sont plus belles en montagne

FUTURS DURABLES

LA MONTAGNE AU DÉFI

40e CONGRÈS

10-11 OCT 2024
SUPERDÉVOLUY

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

Anem 2024 - Création visuelle : Twenty hundred - Photos : © OT Devoluy - © Gontran Isnard

Édito

Une Europe nécessaire à la montagne

Frédérique Espagnac
Vice-présidente de l'ANEM,
sénatrice des Pyrénées-Atlantiques

L'Europe est souvent vécue dans nos territoires comme une « fabrique » de réglementations contraignantes, ou rendues comme telles, par les surtranspositions. Cela peut être une réalité dans certains cas. Pour ne prendre qu'un exemple : le classement du loup parmi les espèces strictement protégées, qui met en péril aujourd'hui notre pastoralisme.

Il convient toutefois de rappeler qu'une politique européenne de la montagne est indispensable à nos territoires. Depuis le Traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, la montagne est classée parmi les « régions souffrant de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents ». À ce titre, les territoires de montagne sont prioritaires dans la politique européenne de cohésion économique et sociale.

L'Europe, c'est aussi la PAC et la reconnaissance de nos handicaps *via* l'ICHN, indispensables au maintien d'une agriculture de montagne, ou encore des fonds de plusieurs millions d'euros dont les objectifs, souvent méconnus par certains, permettent de favoriser la croissance, l'emploi, la recherche, l'éducation, la lutte contre la pauvreté… et toutes les coopérations transfrontalières de nos territoires : FEDER, FSE, FEADER, LEADER, PROCTEFA et Fonds de cohésions pour ne citer qu'eux.

> « La montagne a, plus que jamais, besoin d'une réponse européenne ambitieuse et coordonnée. »

Face aux défis auxquels nous sommes confrontés avec le réchauffement climatique, la montagne a, plus que jamais, besoin d'une réponse européenne ambitieuse et coordonnée.

L'Europe est aussi un atout pour la montagne !

Saisissons-nous en !

L'essentiel

P. 3 Édito
L'éditorial de Frédérique Espagnac, vice-présidente de l'ANEM et sénatrice des Pyrénées-Atlantiques.

P. 5 Actu
- L'ANCTour se tient à Toulouse le 11 juin
- Une étude de la Banque des territoires sur les déserts médicaux

P. 6 L'écho des massifs
Apostrophes des élus montagnards écrivains.

P. 7 Logement
Les multiples initiatives législatives depuis le début de l'année sont-elles à la hauteur du choc de l'offre promis par le gouvernement en matière de logement ?

P. 8 Les 40 ans de l'ANEM
40 ans après sa création, l'ANEM se souvient des grands combats que ses anciens présidents ont menés. Ce mois-ci, Laurent Wauquiez et Marie-Noëlle Battistel témoignent de leur action.

P. 15 Vie de l'ANEM
L'exécutif de l'ANEM a porté les attentes des élus de la montagne lors de ses rencontres avec la ministre de l'Éducation nationale, le 30 avril, et avec le ministre délégué chargé du Logement, le 16 mai.

P. 16 Interview
Rencontre avec Christophe Bouillon, président de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

P. 18 Environnement
La pureté des nuits montagnardes offre les plus belles réserves de ciel étoilé et explique que la montagne est de longue date un haut lieu de l'observation astronomique.

P. 10 DOSSIER

© Shutterstock

La montagne vue de Bruxelles

Financement européen et développement local en montagne font-ils bon ménage ? Quels enjeux défendre à Bruxelles ? Comment construire une stratégie transfrontalière sur un territoire montagnard ? À l'heure des élections européennes, le dossier de *PLM* vous apporte décryptages et témoignages.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne – 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris – Tél. : 01 45 22 15 13
Directrice de la publication et de la rédaction : Marie-Annick Fournier
Rédaction : Benoit Colboc, Dorothée Collet, Eve du Montant, Raphaëlle Pouradier Duteil, Jean-Marie Safra
Communication : Ève du Montant
Conception et réalisation graphique : Nathalie Wolff
Photos : droits réservés sauf crédits. Une de couverture : © freepik.com
Impression : L'Artésienne – 20, rue Tholozé, 75018 Paris. N° de commission paritaire : 0328G84199. ISSN : 0296-7987.
Abonnement : 57,23 €/11 numéros. Ce numéro a été tiré à 4 200 exemplaires. Dépôt légal à parution.
Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC.

Actu

L'ANCTour en Occitanie

© DR

L'Agence nationale de la cohésion des territoires organise sa première édition régionale de l'ANCTour en Occitanie. Ce salon des solutions au service de toutes les collectivités et de leurs projets de territoire se tiendra le 11 juin au Centre des congrès de Toulouse.
Au programme : tables rondes, rencontres avec des directions de programmes nationaux, des acteurs du développement territorial, espaces France services, démonstrations d'outils numériques gratuits, ressourcerie et cartothèque, villages partenaires…
Les collaborateurs et experts de l'ANCT seront présents au sein de villages thématiques : développement économique ; accès au numérique et aux services publics ; jeunesse, sports et éducation ; logement et habitat ; culture, patrimoine et tourisme ; redynamisation commerciale et artisanale.
L'objectif de l'ANCTour est d'apporter aux élus locaux des réponses personnalisées et de les aider à concrétiser leurs projets de territoire.

BANQUE des TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Déserts médicaux : une étude de la Banque des territoires sur l'impact des initiatives territoriales

Le 28 mai, la Banque des territoires a présenté, lors d'un Hub, un panorama des initiatives portées dans les territoires, en particulier par les collectivités, pour améliorer l'accès aux soins. Sont recensés : des dispositifs favorisant la prévention en santé, l'installation de professionnels, les innovations organisationnelles (équipes mobiles, bus et dispositifs itinérants, organisation territoriale des professionnels et établissements de santé), les accès numériques pour la télémédecine, mais aussi la formation, qu'il s'agisse d'accompagnement de lycéens ou d'accès aux études dans les domaines de la santé.
En matière d'attractivité, l'étude conclut notamment que « les dispositifs purement financiers mis en place par les collectivités » depuis quinze ans « n'ont pas fait la preuve de leur efficacité ». Elle préconise une meilleure coordination de l'action des agences régionales de santé (ARS) et de l'Assurance maladie ainsi que la clarification de l'information fournie aux professionnels tout en alertant sur le risque de « saupoudrage des moyens ».
Dans une note plus positive, l'étude donne notamment les exemples, dans deux départements montagnards, de dispositifs intégrés offrant de beaux résultats en termes d'attractivité. Ainsi, le dispositif « Présence médicale 64 » réunit un collectif d'acteurs de la santé et des territoires dans les Pyrénées-Atlantiques afin de faciliter l'installation des internes et des médecins généralistes dans le département. Il propose un service d'accueil unique et un suivi personnalisé pour accompagner leurs projets professionnels et personnels. Sans mobiliser de levier financier (ni aide ou prime, ni salariat des professionnels de santé), ce dispositif qui mise sur un accompagnement sur-mesure a permis d'inverser la courbe de la démographie médicale entre 2021 et 2022 avec +2,1% de médecins généralistes installés. Il s'inscrit également dans la durée avec la mise en place d'une gouvernance structurée. Autre exemple avec « Accueil médecin Aveyron » qui propose d'organiser l'accueil des internes *via* une aide logistique et financière, ainsi que la promotion des postes à pourvoir dans le département, l'accompagnement des médecins souhaitant s'installer sur le territoire et l'accompagnement des projets de création d'équipes de soins pluridisciplinaires. Avec des résultats probants : 9% des internes restent en Aveyron à l'issue de leur stage, contre 1% en moyenne au niveau national dans les territoires ruraux. Depuis 2011, 105 jeunes médecins se sont installés en Aveyron, au regard des 250 médecins généralistes libéraux exerçant sur ce territoire. Et depuis 2013, il y a eu 80 installations de médecins généralistes libéraux pour 67 départs. Le nombre de maîtres de stage a également été démultiplié, passant de 11 en 2006 à 57 en 2015.

Pour consulter l'étude complète, scannez le QR code ci-contre :

L'écho des massifs

Les élus de la montagne en librairie

Parce que leur expérience est unique et, plus que partout ailleurs, indissociable des territoires en faveur desquels ils œuvrent, les élus de la montagne ont souvent pris la plume afin de partager les liens extraordinaires qu'ils ont noués au cœur des vallées et auprès de leurs habitants, ainsi que pour défendre leurs combats.

Massif central

L'isolement paysan

Maire de Prévenchères et éleveur de brebis, Olivier Maurin est un fervent défenseur du pastoralisme et très au fait des problématiques du loup. La menace représentée par ce dernier est devenue pour lui le symbole de l'isolement dans lequel sont plongés les paysans des communes rurales toujours plus délaissés par l'État. Un cri d'alarme qu'il exprime avec vigueur dans *Le festin des loups* (éd. Première partie) tout juste paru.

Alpes

Le Vercors au cœur

Si Jean Faure nous a quittés il y a deux ans, il laisse derrière lui ce livre magnifique qu'est *Le renard du Vercors* (éd. Glénat) dans lequel la carrière politique de ce fils de paysans embrasse un attachement viscéral à la montagne et à son devenir. Président de l'ANEM, président fondateur de l'AFRAT (Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme) à Autrans, instigateur du Parc naturel régional, il a contribué, par sa carrière politique et son engagement associatif, au développement de la montagne tout en veillant à sa préservation.

Corse

Culture et politique sur l'île de Beauté

De sa commune, Ville-di-Pietrabugno, dont il a été maire à l'âge de 26 ans, à son engagement de député européen, en passant par son mandat de premier président de la Collectivité territoriale de Corse, le parcours politique de Jean Baggioni a été d'une rare densité et trouve aujourd'hui sa synthèse dans un livre intitulé *La Corse passionnément* (2023) qui constitue également une histoire de l'île et des grands débats autour de sa spécificité.

Vosges

Une jeune députée répond aux questions

Députée de la 6e circonscription du Bas-Rhin, Louise Morel vient de faire paraître son premier livre : *Devenir députée à 26 ans. Message d'optimisme et d'espoir sur la démocratie* (éd. Débats publics). À travers celui-ci, elle répond aux nombreuses questions qu'elle reçoit sur son parcours mais aussi à toutes celles que sa fonction suscite : l'usage du 49-3, la fréquentation des députés au sein de l'hémicycle, leur investissement dans la circonscription, etc.

Pyrénées

L'engagement d'une vie

En octobre dernier, le maire de Laruns, Robert Casadebaig, livrait un récit autobiographique à son image : engagé et authentique. Dans *Le maire, la montagne et les hommes* (éd. Sud Ouest), il revient sur l'ancrage de sa famille dans ce Béarn qu'il aime tant mais aussi sur les combats qu'il a menés au nom du bien public, la responsabilité du rôle de maire, l'isolement de nombreux élus de montagne et les défis inhérents à cette vallée d'Ossau qu'il défend.

Jura

Profession : maire de campagne

Difficile de ne pas prendre la plume quand on est l'édile d'une ville au nom aussi joli que le Lac-des-Rouges-Truites. Au terme de ses mandats successifs, Denis Bailly Maitre a tenu à raconter son expérience de maire (*Élu, ou le quotidien d'un maire de campagne*, 2020) dans ce village de 300 âmes qu'il a dirigé pendant près de vingt ans, dans une zone de montagne éloignée de toutes les commodités et où le maire est souvent le seul vers qui l'on se tourne pour surmonter les difficultés.

Logement

© Freepik

À quand le choc de l'offre ?

Le 14 février dernier, Gabriel Attal déclarait vouloir « aller chercher tous les logements avec les dents » et Guillaume Kasbarian, tout juste nommé ministre délégué en charge du Logement, vouloir créer un « choc de l'offre ». Depuis, les rapports et les textes de loi sur le logement se multiplient ainsi que les débats sur des mesures qui ne seraient pas à la hauteur des enjeux. Tour d'horizon de l'actualité logement.

Ce n'est pas moins de quatre textes législatifs qui ont été examinés ou qui sont en cours d'examen au Parlement depuis le début de l'année. La loi visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement a été définitivement adoptée le 9 avril dernier. Elle ambitionne, d'une part, de permettre une intervention en amont d'une dégradation définitive et de favoriser les opérations d'aménagements stratégiques et, d'autre part, d'accélérer les procédures de recyclage et de transformation des copropriétés ainsi que les grandes opérations d'aménagements.

Deux propositions de lois sont, à l'heure où nous écrivons ces lignes, en attente des conclusions de la commission mixte paritaire. La proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif doit permettre aux élus locaux d'actionner de nouveaux outils pour réguler le marché des locations de tourisme, de revoir les avantages fiscaux relatifs aux locations meublées et d'étendre les obligations du DPE aux locations de tourisme. La deuxième proposition de loi cherche quant à elle à agir sur l'offre en facilitant la transformation des bureaux en logements, notamment par des mesures de simplification.

Le projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables, qui sera débattu au Sénat en juin, cherche également à agir sur l'offre *via* le logement social et intermédiaire. Si le texte est très contesté, notamment par les acteurs du logement social, les mesures prévues doivent permettre de redonner des marges de manœuvre financières, d'assouplir et de simplifier les règles, ou encore de renforcer les outils comme le droit de préemption. Le projet de loi de finances pour 2025 devrait lui aussi comporter son lot de mesures en faveur du logement, probablement au regard du rapport attendu d'Annaïg Le Meur, députée du Finistère, sur la fiscalité locative qui n'a pas encore été rendu public. Par ailleurs, le débat sur la décentralisation du logement devrait être relancé suite à la publication du rapport d'Éric Woerth qui propose de compléter les compétences des communes et des intercommunalités en matière de logement, notamment s'agissant des attributions de logements sociaux, des aides à la pierre et des aides à la rénovation énergétique.

La question du logement est abordée sous tous les angles, à l'exception du logement des saisonniers, ce que regrette l'ANEM. Mais les mesures seront-elles à la hauteur du besoin, qui oscille entre 250 000 logements neufs par an selon le ministère des Finances et 500 000 selon l'Union sociale de l'habitat ? Si la multiplication des initiatives législatives est louable, celles-ci sont souvent considérées comme des petits pas face à la crise du logement. Siloter les approches n'encourt-il pas le risque de passer à côté d'une loi d'envergure nécessaire pour porter une politique cohérente et coordonnée sur l'ensemble des problématiques du logement ?

> **« La question du logement est abordée sous tous les angles, à l'exception du logement des saisonniers, ce que regrette l'ANEM. »**

Les 40 ans de l'ANEM

« La montagne de demain doit être une montagne à vivre »

Laurent Wauquiez
Président de l'ANEM
de 2014 à 2016

Marie-Noëlle Battistel
Présidente de l'ANEM
de 2016 à 2018

Pour célébrer les 40 ans de l'Association, *PLM* donne la parole à ses anciens présidents. Ce mois-ci, interviews croisées de Laurent Wauquiez et de Marie-Noëlle Battistel.

Que retenez-vous de vos deux années de présidence de l'ANEM ?

Laurent Wauquiez : La présidence de l'ANEM (2014–2016) m'a permis, avec engagement et enthousiasme, de porter la parole des élus de la montagne et de mener des combats essentiels pour nos territoires. C'est pour moi une grande fierté. Durant ces deux années, je me suis attelé à ce que « la République n'oublie pas la montagne ».

Marie-Noëlle Battistel : J'en ai retenu trois mots : fierté, combat et amitié. C'est, en effet, une grande fierté de présider une association telle que l'ANEM qui dépasse les chapelles partisanes et qui s'engage dans le seul intérêt des territoires de montagne, en métropole et en outre-mer. « Combat » parce qu'il est permanent et qu'il n'y a rien de plus noble que de porter de manière transversale la voix des territoires de montagne. Enfin, « amitié » parce que celle qui se tisse entre nous tous dans un esprit de cordée nous apporte solidarité et efficacité.

Quels ont été vos grands combats ?

L. W. : De l'accessibilité au désenclavement de nos massifs, en passant par la couverture numérique, le soutien à notre agriculture, les transitions environnementale et énergétique mais aussi la pérennisation de l'offre touristique, nous avons, avec les élus de nos montagnes, défendu ensemble les intérêts de nos territoires. Et ce, avec cette ambition : montrer que la montagne est une chance immense pour notre pays**.** C'est d'autant plus essentiel de continuer à le faire aujourd'hui. Nous sommes confrontés à des défis immenses, notamment sur les questions environnementales, et nous devons y répondre. Répondre à ce défi, oui, mais certainement pas en se laissant entraîner par une logique de décroissance consistant à expliquer que, pour sauver la planète, il faudrait abandonner notre montagne, laisser dépérir nos stations et dire adieu à l'activité économique et touristique dans nos massifs.

M.-N. B. : Au cours de mes deux années de secrétaire générale de l'Association, en préparant l'Acte II de la loi Montagne, nous avons défendu « une montagne à vivre » sur chaque thématique – que ce soit l'école, le logement, l'urbanisme, l'agriculture, l'économie, la transition énergétique… Ensuite, pendant ma présidence, il y a eu à assurer le suivi de cet Acte II, c'est-à-dire les décrets d'application afin qu'ils soient tout à fait conformes à l'esprit

> **« Il faut montrer que la montagne est une chance immense pour notre pays. »**
> Laurent Wauquiez

de la loi. Nous avons aussi poussé à l'accélération des déploiements mobiles et à la création du New Deal. Il y a eu, évidemment, le plan loup qu'il a fallu préparer avec la question de la prédation et de l'évolution des prélèvements pour préserver le pastoralisme. Autre sujet qui nous a beaucoup occupés : le transfert des compétences eau et assainissement que nous voulions rendre optionnel. En vain. Enfin, nous nous sommes beaucoup investis sur l'immobilier de loisirs.

© DR

Lors du 30e Congrès de 2014, plusieurs présidents de l'ANEM (Marie-Noëlle Battistel, Louis Besson et Laurent Wauquiez) accueillaient le Premier ministre Manuel Valls.

Comment appréhendez-vous l'avenir des territoires de montagne ?

L. W. : Il y a maintenant trois ans, j'avais présenté le Plan Montagne 2 que nous venions de mettre sur pied autour d'une ambition claire : faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe en mobilisant 100 millions d'euros. Comment ? En investissant massivement autour de solutions d'avenir pour décarboner (déploiement de véhicules hydrogène, soutien aux ascenseurs valléens ou encore installation d'énergies renouvelables) et diversifier (financement d'équipements été/hiver, développement d'une clientèle locale *via* l'aide aux départs en classes de neige). Le tout en continuant de sécuriser l'enneigement car, oui, les sports d'hiver restent un levier majeur pour l'attractivité de nos stations.
Et nous avons aujourd'hui une opportunité extraordinaire de le faire à travers la candidature « Alpes françaises » pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030. Cette candidature, ce n'est pas qu'une ambition sportive. À travers elle, c'est une véritable vision pour l'avenir de nos territoires de montagne et des sports d'hiver que nous portons. Notre ambition est d'incarner la montagne de demain et d'amorcer un véritable tournant en étant les premiers à organiser des JOP sobres et durables.

M.-N. B. : La montagne de demain, c'est celle qui devra répondre à tous les enjeux auxquels nous sommes confrontés : changement climatique, production d'énergies renouvelables, modèle agricole de qualité permettant à nos paysans de vivre dignement de leur travail, maintien du service public, développement de l'économie et maintien de l'emploi… Bref, tout ce qui doit continuer à proposer une montagne qui ne soit pas seulement une réserve d'air pur et une zone de loisirs pour les urbains, mais bien une montagne à vivre où l'on travaille et sur laquelle on se projette vers demain.

Quels sont les défis auxquels l'ANEM va devoir faire face ?

L. W. : Limiter les surcoûts de l'énergie en zone de montagne, adapter la loi ZAN aux contraintes spécifiques des territoires de montagne, améliorer l'accès à des soins de qualité en montagne ou encore travailler sur les mobilités décarbonées : les défis à relever sont immenses et à travers ces quelques mots, je veux dire aux membres de l'ANEM qu'ils me trouveront toujours à leur côté pour défendre nos territoires de montagne.

M.-N. B. : Notre Association doit continuer à faire appliquer l'Acte II de la loi Montagne dont le volet du droit à l'adaptation. Il faut le revendiquer à chaque fois car il n'est pas totalement rentré dans l'esprit de tous les services et de toutes les administrations. Dans les difficultés, s'est, en outre, rajoutée l'érosion des services publics qui a été encore plus massive ces dernières années : La Poste, l'école dont les fermetures de classes menacent régulièrement les territoires de montagne, le retrait des trésoreries… Dans un pays de plus en plus fractionné, je suis assez inquiète de la relation entre les territoires que l'on oppose volontiers : ville contre campagne, montagne contre plaine… il y a un combat vraiment républicain à mener pour assurer la cohésion de notre pays en défendant les spécificités des territoires.

> **« L'ANEM doit continuer à faire appliquer la loi Montagne dont le volet du droit à l'adaptation. »**
> Marie-Noëlle Battistel

DOSSIER

La montagne vue de Bruxelles

À l'heure où les Européens votent, que peut l'Europe pour nos montagnes ? *PLM* s'est intéressé à la mécanique des aides européennes et à la diversité des projets soutenus – de la protection de la biodiversité à la culture en passant par l'économie locale. Le vice-président d'Euromontana, Dominique Fayel, nous décode ensuite les priorités et limites de la défense des intérêts montagnards à Bruxelles. La stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) nous offre enfin l'exemple d'une montagne qui se pense aussi à l'échelle du continent.

Parmi la variété des financements européens, le Fonds européen de développement régional (FEDER) a pour objectifs de contribuer à atténuer les disparités entre les niveaux de développement des régions et à améliorer les conditions de vie dans celles qui souffrent de désavantages naturels ou démographiques, dont les territoires de montagne.

Créé en 1975 et géré à 100 % par les Conseils régionaux, le Fonds européen de développement régional est l'un des principaux instruments de la politique de cohésion de l'Union européenne. En résulte, un large éventail d'investissements et, bien que certaines spécificités des territoires de montagne ne soient pas toujours suffisamment prises en compte, les résultats sont souvent probants. En amont, les administrations régionales et locales ont choisi les projets à financer. En aval, la Commission européenne s'assure qu'ils sont menés à bien et que les fonds sont dépensés à bon escient. Ce partage des rôles se révèle bien pensé. Tout irait donc pour le mieux si, dans les faits, les demandes de financement ou leurs principes d'attribution ne produisaient pas du mécontentement parmi de nombreux élus locaux des territoires de montagne qui ne comprennent pas toujours pourquoi certaines de leurs demandes de financement ne sont pas recevables.

Trop de complexité ? Trop de changements de règles ? Pas assez d'information ? « Si on veut faciliter la tâche des porteurs de projet, il faudrait tout simplifier à la source, c'est-à-dire au niveau de la Commission européenne », explique-t-on chez Régions de France.

En d'autres termes, les Régions n'ont pas le contrôle. Les grandes décisions relatives à ce que l'on peut concrètement financer avec les fonds européens sont en effet prises par les institutions européennes. Et les Régions doivent les appliquer, que cela plaise ou non. Pourtant, d'une manière générale, Europe et Régions se complètent bien. « Les Régions sont le visage de proximité de l'Europe en action : plus accessible, dans le concret et a l'échelle des enjeux des citoyens », a souligné la présidente de Régions de France, Carole Delga, le 9 mai dernier lors de la Journée de l'Europe. « Alors que le nouveau Parlement européen devra, dès son installation, préparer les grandes politiques de mobilité, de cohésion, de développement économique et de transition écologique, qui ont une incidence sur chacun d'entre nous, Régions de France rappelle l'attachement à la cohésion des territoires, à la gouvernance en proximité des fonds européens, en un mot, à l'Europe des Régions », a-t-elle ajouté.

Tous les sept ans, l'UE révise sa stratégie d'attribution des fonds européens et un nouveau cadre financier pluriannuel est défini. Et au-delà du FEDER, il existe toute une variété de fonds européens : le Fonds de cohésion qui finance les projets dans le domaine de l'environnement, notamment le développement durable et l'énergie ; le Fonds social européen (FSE) qui vise à faciliter la mobilité des travailleurs et l'accès à l'emploi (renforcer l'inclusion sociale, promouvoir l'éducation et la formation…) ; et le Fonds pour une transition juste (FTJ) conçu pour soutenir les territoires les plus dépendants en énergies fossiles dans leur transition écologique.

Le cadre national de gestion a cependant évolué puisque le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) est sorti du champ des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pour pleinement intégrer la Politique agricole commune (PAC).

© DR

Maison du Comté à Poligny, dans le Jura (39).

Une variété de projets cofinancés par le FEDER

À Ardes, dans le Puy-de-Dôme, sensibilisation des enfants à la préservation de la biodiversité…

Biodiv'Educ est un projet pédagogique destiné à faire découvrir aux enfants des écoles auvergnates les fragilités de la biodiversité et les actions qu'ils peuvent entreprendre pour la protéger. Projet cofinancé par le FEDER à hauteur de 246 932 euros.

À Vénasque, en Haute-Garonne, un refuge bucolique…

« Grâce au financement européen du FEDER, la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) a pu reconstruire le refuge de Vénasque, améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des gardiens, tout en réduisant l'empreinte sur le milieu naturel et en faire ainsi un outil au service de l'expérience montagne et du développement touristique du Luchonnais », s'enthousiasme Nicolas Huguet, directeur adjoint de la FFCAM. Projet cofinancé par le FEDER à hauteur de 935 548 euros.

Dans les Alpes, prévenir les risques naturels en haute montagne…

Le projet RiskNat vise à consolider un réseau transfrontalier dédié à la gestion des risques naturels de haute montagne et à leurs évolutions dans le contexte du changement climatique. L'objectif est de créer et de gérer une plateforme interrégionale afin d'améliorer la connaissance des touristes et de la population locale. Projet cofinancé par le FEDER à hauteur de 1 077 308 euros.

À Poligny, dans le Jura, voyage immersif au pays du Comté…

Les producteurs de lait, fromagers et affineurs sont unis au cœur du massif du Jura depuis 700 ans mais la Maison du Comté à Poligny propose depuis trois ans un espace modernisé pour découvrir ce fromage emblématique : bâtiments réalisés par des charpentiers de la région, scénographie très riche, mode de chauffage par géothermie, éclairage LED et basse consommation qui se déclenche par détection de mouvements, fossés d'infiltration créés pour laisser les eaux pluviales s'écouler dans le milieu, etc. Projet cofinancé par le FEDER à hauteur de 900 000 euros.

Les objectifs de l'Union européenne

- **Une Europe plus intelligente :** transformation économique innovante et intelligente
- **Une Europe plus verte** et à faibles émissions de carbone
- **Une Europe plus connectée :** mobilité et connectivité régionales aux technologies de l'information et de la communication
- **Une Europe plus sociale** mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux
- **Une Europe plus proche des citoyens :** développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales

Interview

Dominique Fayel
Vice-président
d'Euromontana

La montagne en Europe, c'est :

36 %
de la superficie de l'Union européenne

13 %
de la population de l'Union européenne

18 %
des exploitations agricoles européennes

43 %
des sites Natura 2000

Dominique Fayel : « La question qui se pose pour la montagne est celle du fléchage des moyens financiers »

Réseau européen multi-acteurs pour le développement durable et la qualité de vie en montagne, Euromontana est la voix de la montagne à Bruxelles. Son vice-président, Dominique Fayel, également responsable de la filière viande bovine au sein de la Copa Cogeca (réunion du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne et de la Confédération générale des coopératives agricoles) souligne que l'Union européenne ne peut pas mener des politiques séparées, secteur par secteur, et que la valeur ajoutée de l'Association européenne des zones de montagne est sa vision transversale.

Quels ont été les principaux apports d'Euromontana pour la montagne française ces dernières années ?

Dominique Fayel : Ils sont assez multiples. Aussi bien dans le domaine de l'agriculture que dans celui du développement économique au travers du tourisme et des infrastructures, sans oublier les questions plus sociales relatives à la vie dans les territoires de montagne. Qu'il s'agisse aussi de la jeunesse ou des personnes âgées, Euromontana a toujours été active pour appuyer et orienter les programmes de l'Union européenne.

Euromontana est-elle très écoutée à Bruxelles ?

D. F. : À Bruxelles, Euromontana est la voix de la montagne mais il faut considérer que nous ne sommes qu'une petite organisation avec quatre permanents. Notre singularité fait que nous sommes reconnus comme une organisation à caractère territorial et il n'y en a pas tant que cela. En réalité, Bruxelles est un véritable nid de lobbys et d'influenceurs. Il y a autant de gens qui travaillent pour les ONG que de fonctionnaires. Ces organisations de toutes sortes défendent pour la plupart des intérêts économiques, soit particuliers, soit sectoriels, soit idéologiques. Au milieu, Euromontana bénéficie d'une authentique écoute parce que nous sommes considérés comme des interlocuteurs sérieux par les instances officielles ou ponctuelles. Ainsi, dans le cadre du dialogue stratégique initié par la présidente de la Commission, il y a eu des groupes de travail sur l'avenir de la PAC ou des consultations sur le pacte rural. En fait, il y a peu de sujets sur lesquels nous ne sommes pas consultés et pour lesquels nous ne faisons pas partie du tour de table. Preuve que la spécificité des territoires de montagne est largement connue et reconnue.

Rencontre-t-on les mêmes difficultés dans les autres montagnes ?

D. F. : Les priorités ne sont pas forcément les mêmes partout. En Europe de l'Est par exemple, les retards de développement ont été en partie comblés mais seulement en partie. Ce n'est pas la même chose si on parle de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovénie ou de la Bulgarie. Dans ce dernier pays, la montagne vit presque un drame national. La jeunesse s'en va massivement parce qu'elle a peu d'espoir de développement économique.

© Freepik

Euromontana est écoutée mais, finalement, la voix de la montagne est-elle réellement entendue ?

D. F. : Oui, dans la limite de ce que peuvent être les ambitions et les budgets européens. Sur la cohésion, il y a quand même des messages que nous avons fait passer. Sur la PAC également. Nous ne sommes d'ailleurs pas dans un monde idéal où l'argent serait illimité, où les politiques de développement territorial dépendraient uniquement de l'Union européenne. Il reste que nous avons véritablement réussi à faire avancer un certain nombre de points. Je pense au développement numérique, au tourisme, aux spécificités des zones de montagne avec les mesures ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels), etc.

Que peut-on espérer des élections européennes de 2024 pour l'avenir de la montagne ?

D. F. : J'ai envie de dire : que peut-on en espérer tout court ? Depuis deux décennies, l'Union européenne semble avoir vécu dans une sorte d'illusion. Illusion d'une paix acquise pour toujours. Illusion de la prospérité acquise pour toujours. Illusion que les échanges internationaux allaient apporter la démocratie à travers le monde. Mais les bons sentiments ne font pas toujours une politique efficace. L'espoir que j'ai aujourd'hui est que l'Europe revienne aux réalités. Et, pour les territoires de montagne, c'est un peu pareil. Il faut cibler quelques sujets et, afin d'être plus efficaces, associer les spécificités des territoires de montagne aux spécificités des territoires ruraux. Bruxelles propose souvent de la méthodologie et de l'accompagnement, mais la question qui se pose pour la montagne est celle du fléchage des moyens. C'est un domaine sur lequel il va falloir que nous progressions au cours des prochaines années. D'autant que les financements qui finissent effectivement en zone de montagne s'amenuisent depuis une décennie. Il faut les recentrer sur des actions prioritaires.

Vous ne semblez pas très optimiste ?

D. F. : Être réaliste, ce n'est pas être pessimiste. Quand on fait le constat lucide de ce qui va et de ce qui ne va pas, on se donne davantage de moyens pour vraiment traiter les problèmes. Au demeurant, nos difficultés actuelles sont peut-être moins à Bruxelles que dans les collectivités territoriales.

Pour Euromontana, quelles sont les prochaines priorités concernant la montagne française ?

D. F. : Sur l'agriculture, il y aura toujours une vigilance à avoir à la fois sur l'ICHN, sur l'accompagnement de la transition environnementale, sur le renouvellement des générations en montagne. Cette question du renouvellement des générations est l'un de nos principaux défis. Or, la capacité de garder des jeunes ne dépend pas seulement du facteur agricole mais de tout un environnement social et économique, de services, de commerces…

Que dit Euromontana sur le réchauffement climatique ?

D. F. : C'est également un sujet qui n'est pas spécifique à la montagne mais auquel elle n'échappe pas avec la question de la ressource en eau. Autre question d'importance : quelle contribution nos territoires peuvent-ils apporter à l'énergie ?

Euromontana encourage-t-elle l'évolution vers la montagne quatre saisons ?

D. F. : Oui, parce que le ski seul, tout le monde en mesure les limites. De même que le « tous à la plage » est terminé. L'heure des visions monolithiques est passée. Nous ne sommes plus dans les années 1970. Nous sommes tous obligés d'avoir des approches plus complexes et plus transversales.

EUROMONTANA

La SUERA : une stratégie de l'UE pour agir à l'échelle des Alpes

L'Union européenne a mis en place en 2015 une stratégie permettant aux pays de la région alpine de travailler et de réfléchir ensemble sur les enjeux qui touchent leurs territoires : la SUERA.

Si l'Union européenne agit au quotidien à l'échelle du territoire de ses 27 États membres, elle pilote également des stratégies au niveau macrorégional, quand les enjeux et les particularités de certaines régions l'imposent. C'est le cas de la région alpine, qui compte parmi les quatre macrorégions reconnues par l'UE et pour laquelle a été développée une stratégie propre : la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA). Cette région alpine rassemble aujourd'hui sept pays (France, Allemagne, Italie, Autriche, Slovénie, Suisse et Liechtenstein), 48 régions – dont les trois régions françaises Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Bourgogne-Franche-Comté – et réunit près de 70 millions d'habitants. Autant de territoires qui ont témoigné de leur volonté d'élaborer une gouvernance commune et de réfléchir ensemble sur les enjeux qui les touchent et dont les réflexions ont abouti en 2015 à l'adoption de la SUERA par les États membres de l'UE.

> « Objectif : renforcer la coopération et les synergies entre l'ensemble des territoires alpins de l'UE. »

Au titre de ces enjeux, auxquels sont confrontées ces régions alpines, ont été notamment mis en exergue le réchauffement climatique, le développement économique, la mobilité ainsi que le développement des énergies renouvelables. Chacun des pays de cette macrorégion alpine assure la présidence de la SUERA à tour de rôle, en proposant un programme de travail sur les trois grandes thématiques définies dans le cadre de cette stratégie transfrontalière : « croissance économique et innovation », « mobilité et connectivité », « environnement et énergie ». Plusieurs groupes d'action ont été constitués sur chacune de ces thématiques.
Objectif : renforcer la coopération et les synergies sur ces sujets entre l'ensemble des territoires alpins de l'UE. Après la France en 2020 et 2021, l'Italie en 2022 et la Suisse en 2023, la Slovénie assure cette année la présidence. Lors de la présidence française, le pilotage de la SUERA a été assuré par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).
Pour 2024, trois axes de travail ont été retenus par la présidence slovène : l'économie circulaire, la transition vers une société intelligente en matière d'eau et la qualité de vie des jeunes dans les Alpes. Un choix qui souligne à nouveau la place particulière donnée aux jeunes dans la SUERA, qui a mis sur pied un Conseil de la jeunesse alpine en juillet 2021. Cette institution se compose de 28 membres (quatre par pays membres), âgés de 18 à 29 ans, qui siègent pour un an et qui se réunissent quatre à cinq fois pendant leur mandat afin de discuter d'actions concrètes à développer. Une façon de se projeter dans l'avenir en donnant dès aujourd'hui la parole aux futures générations pour imaginer le futur des territoires alpins.

Lac Hallstatt, Autriche

© Pixabay

Vie de l'ANEM

Des rendez-vous ministériels sur tous les fronts

École : un nécessaire rappel à la loi Montagne

Pascale Boyer, présidente de l'ANEM, et Frédérique Espagnac, vice-présidente, ont rencontré, le 30 avril, Nicole Belloubet, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Service public clé d'un territoire, l'école est en montagne, plus qu'ailleurs, un élément déterminant pour l'installation et le maintien des familles, indispensable à la vitalité d'une commune. Cette première rencontre avec la nouvelle ministre a été l'occasion de rappeler en quoi les écoles de montagne doivent faire l'objet de modalités spécifiques d'organisation. La loi Montagne étant très précise, notamment sur l'absence de seuils pour l'ouverture et la fermeture de classes et la prise en compte des enfants de saisonniers dans les effectifs prévisionnels, les représentantes de l'ANEM n'ont pu que regretter les encore trop nombreuses atteintes à ce droit lors des annonces sur la carte scolaire de la rentrée 2024, pointant aussi que les enfants de moins de trois ans ne sont pas toujours comptabilisés comme le recommande le Code de l'éducation. L'ANEM déplore également que la nouvelle typologie nationale des communes rurales et urbaines, sur laquelle se basent les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) pour élaborer la carte scolaire, supprime toute référence au classement montagne d'une commune. Une « simplification » malheureuse qui risque, là encore, d'avoir des conséquences quant à l'application de la loi Montagne. Une concertation avec les élus de la montagne sur la réforme du calendrier scolaire a également été proposée par Pascale Boyer et Frédérique Espagnac. Enfin, les représentantes de l'ANEM n'ont pas manqué de rappeler la nécessité d'une relance des classes de découverte, outil majeur du tourisme social et de la sensibilisation de la jeunesse au patrimoine naturel, culturel et sportif montagnard.

© DR

Logement : remédier aux tensions sur le marché locatif en tenant compte des spécificités montagnardes

© DR

Le 16 mai, Pascale Boyer et Frédérique Espagnac ont rencontré le ministre du Logement, Guillaume Kasbarian. Les préoccupations principales des territoires montagnards en matière de logement ont pu être exposées, appuyées par les résultats de la consultation réalisée par l'ANEM auprès des élus de montagne, en particulier sur la vacance et la dégradation du parc immobilier.
La présidente et la vice-présidente de l'ANEM ont par ailleurs abordé avec le ministre les dispositions prévues dans la proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif qui allait être débattue en séance plénière au Sénat le 21 mai (lire également page 7). Elles ont exprimé leur satisfaction du travail accompli en commission par les sénateurs afin de trouver un équilibre sur le texte qui réponde aux inquiétudes remontées, notamment sur la fiscalité des revenus locatifs. L'ANEM a rappelé l'importance de préserver un taux d'abattement suffisamment différencié entre les meublés de tourisme classés et non classés, primordial dans l'attractivité des destinations touristiques. Toutefois, sur la rénovation énergétique, les deux élues ont émis des réserves sur la capacité des acteurs, particulièrement en zone de montagne, à répondre d'ici 2034 aux obligations liées à l'extension du DPE aux meublés de tourisme, avec l'impact qui s'en suivrait sur les capacités d'accueil. Enfin, Pascale Boyer et Frédérique Espagnac se sont exprimées sur le logement des saisonniers qui suscite tout autant d'inquiétudes. Ce sujet complexe appelle un accompagnement spécifique permettant de répondre aux problématiques locales des zones de montagne, que les outils actuels n'ont pas permis de résoudre.

Interview

Christophe Bouillon
Président de l'ANCT

Christophe Bouillon : « En montagne, la dynamique de l'ANCT est à l'œuvre »

Quatre ans après la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le 1er janvier 2020, la Cour des comptes a dressé un bilan d'étape plutôt satisfaisant de l'efficacité de l'Agence, même si se pose « la question des moyens à lui donner pour une normalisation de son organisation et de son fonctionnement ». Le président de l'ANCT, Christophe Bouillon, répond à nos questions.

Quand on parle de cohésion des territoires, de quoi s'agit-il ?

Christophe Bouillon : En France, avec la décentralisation, l'État est passé progressivement d'une logique d'égalité des territoires (qui est un objectif inscrit dans notre Constitution) à celle de cohésion des territoires, qui reconnaît davantage leur diversité, leurs spécificités, leurs besoins propres. Concrètement, construire la cohésion des territoires demande d'identifier les disparités entre eux et d'œuvrer en faveur des plus fragiles, confrontés aux transitions démographiques, écologiques, à une perte d'attractivité économique ou au recul des services publics. L'Agence nationale de la cohésion des territoires a été créée dans ce but. Elle concilie des programmes nationaux territorialisés qu'elle déploie (comme France services ou Avenir montagnes) et un accompagnement sur-mesure adapté à la diversité des territoires afin de réduire les inégalités.

Quels sont les points forts de l'ANCT ?

C. B. : L'accompagnement sur-mesure des territoires est la raison d'être et le point fort de l'Agence. Son fonctionnement repose sur le dialogue entre l'État et les élus. L'ANCT est ainsi devenue l'opérateur généraliste en matière d'ingénierie et peut être sollicitée par les préfets lorsque l'ingénierie locale n'est pas suffisante. Depuis quatre ans, plus de 1 700 projets ont été accompagnés par l'Agence, uniquement *via* notre dispositif d'ingénierie sur-mesure. Nos partenariats avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et la Banque des territoires permettent cette coopération fluide entre l'État et les projets portés par les élus. L'ANCT est aussi reconnue pour son accompagnement des territoires en faveur des transitions (écologique, numérique, démographique, transformation des villes…). Cela se fait avec le déploiement des programmes comme Action cœur de ville, Petites villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, Villages d'avenir et avec notre incubateur des territoires qui développe des solutions innovantes. L'ANCT assure aussi la coordination nationale des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

Depuis quatre ans

1 700

projets

ont été accompagnés par l'ANCT

Les territoires de montagne font-ils l'objet d'attentions particulières de la part de l'ANCT ?

C. B. : Des équipes et un programme leur sont dédiés. L'Agence assure le secrétariat du Conseil national de la montagne. Elle pilote le plan Avenir montagnes en lien avec la Banque des territoires et d'autres partenaires.

© Unsplash

↖ Vue sur le lac de Retournemer depuis la route des crêtes (88)

Les commissariats de massif sont sous la double autorité de l'ANCT et des préfets coordonnateurs de massif. Par ailleurs, de nombreux autres programmes de l'ANCT tels que Petites villes de demain ou Territoires d'industrie, ainsi que l'appui sur-mesure apporté aux collectivités, s'adressent pour partie aux territoires de montagne.

Quel est le bilan du plan Avenir montagnes ?

C. B. : En lien étroit avec les acteurs de la montagne, le plan Avenir montagnes construit un modèle touristique plus résilient et plus durable. Doté de 331 millions d'euros sur 2021 et 2022, le fonds Avenir montagnes comporte deux volets. Avenir montagnes investissement a soutenu 482 projets en 2021–2022 à hauteur de 150 millions d'euros de crédits de l'État et 150 millions d'euros de crédits des Régions. Le programme Avenir montagnes ingénierie, piloté par l'ANCT et cofinancé par la Banque des territoires, accompagne de façon opérationnelle et sur-mesure 61 territoires de montagne désirant repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée. Il couvre 3 000 communes de montagne. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Avenir montagnes mobilités, piloté par l'ANCT en lien avec France mobilités et le Cerema, accompagne 100 projets lauréats pour une mobilité inclusive, durable et résiliente en montagne. Autre levier, l'appel à manifestation d'intérêt France tourisme ingénierie, sur l'immobilier de loisirs en station de montagne, piloté par Atout France. Les commissariats de massif de l'ANCT déploient le plan au niveau local (en Corse il s'agit du secrétariat général pour les affaires de Corse et dans les DROM il s'agit des secrétariats généraux pour les affaires régionales) en liaison avec les préfets, les directions départementales des territoires et les partenaires.

L'organisation et le fonctionnement de l'ANCT peuvent-ils être réellement améliorés comme le demande la Cour des comptes ?

C. B. : La nouvelle feuille de route dont l'Agence s'est dotée depuis l'été 2023 va dans le sens d'une intervention plus transversale de nos directions. L'ANCT a également approfondi ses relations avec ses partenaires (Ademe, Cerema, Anah, Anru, Banque des Territoires). Dans le cadre du renouvellement des conventions en 2023, un tableau de référence de l'offre d'ingénierie de l'ensemble des opérateurs conventionnés avec l'ANCT a été réalisé et transmis aux préfectures, pour garantir la lisibilité de nos actions et déterminer un « qui fait quoi ».

Comment les territoires de montagne vont-ils en bénéficier ?

C. B. : Un premier bilan du plan Avenir montagnes a été présenté en février 2023 lors du Conseil national de la montagne, faisant état par exemple des 482 projets financés par Avenir montagnes investissement.

De nombreuses expérimentations sont d'ores et déjà à l'œuvre également sur les dispositifs d'appui en ingénierie. Par exemple, de nombreux projets de l'AMI Avenir montagnes mobilités ont été mis en place : mobilité douce, vélos à assistance électrique, navettes… Les territoires lauréats « Avenir montagnes ingénierie » ont, quant à eux, structuré leur gouvernance, précisé leurs projets de territoire et déploient actuellement, en coconstruction, leur plan d'action en faveur de la transition touristique en montagne. Ces démarches globales de transition débouchent sur des projets concrets (activités de pleine nature, itinérance, inauguration d'aires de bivouac, mobilité durable, etc.) et préfigurent des besoins en investissement. La dynamique est à l'œuvre, tout comme l'essaimage de ces expérimentations au sein du r éseau Avenir montagnes et au-delà. L'animation par les commissariats de massif, à l'échelle de chacun des massifs, joue un rôle considérable dans cette logique d'essaimage.

agence nationale de la cohésion des territoires

Environnement

La montagne dans les astres

Depuis 1991, des astronomes bénévoles organisent chaque année les Nuits des étoiles : un spectacle céleste présent sur l'ensemble de l'Hexagone et pour lequel les hauteurs de nos montagnes constituent des postes d'observation privilégiés. Les 9, 10 et 11 août, tous les amateurs de la voie lactée seront conviés à cette nouvelle édition conçue cette année autour du thème de « la quête des origines ».

Chaque année, depuis trente-quatre ans, l'Association française d'astronomie (AFA) organise les Nuits des étoiles, un spectacle gratuit à ciel ouvert qui mobilise à la fois les planétariums, les clubs d'astronomie, les associations mais aussi les mairies et les offices de tourisme. Pendant trois jours, et surtout trois nuits, observateurs aguerris ou simples contemplatifs assisteront en solo ou accompagnés d'un médiateur à ce ballet d'étoiles filantes et autres météorites dans la constellation de Persée. L'aventure débute par les étoiles filantes de l'essaim des Perséides (un essaim de météores) et promet d'observer entre 80 et 100 météores par heure. Si la météo le permet, les planètes Jupiter, Mars et Saturne seront également visibles au regard attentif des spectateurs.

À
2 877
mètres d'altitude,

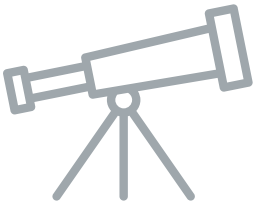

le plus haut planétarium d'Europe profite d'une pureté de l'air et d'une lumière exceptionnelles.

Alors que cet événement mobilisait trente-cinq organisations locales lors de sa création, il en compte aujourd'hui près de trois cents avec pas moins de cinq cents manifestations proposées au public ; un public pour lequel nos massifs constituent des spots de prédilection en raison de l'altitude et de la pureté du ciel : « Les montagnes présentent deux particularités qui font d'elles des points d'observation privilégiés : à moins d'être au creux de la vallée, la hauteur des sites permet d'assister à un spectacle presque vierge de toute pollution lumineuse mais aussi de toute pollution atmosphérique, avec un air plus pur d'un point de vue optique », précise Éric Piednoël, directeur général de l'AFA.

Si la programmation des Nuits à venir n'est pas encore tout à fait arrêtée, nombreuses sont les organisations et collectivités à rester fidèles au rendez-vous. L'an passé, dans les Alpes, le club d'Astronomie des 3 Cols (Cranves-Sales – 74) organisait une soirée nocturne avec stéthoscopes, jumelles et autre matériel à disposition pour contempler le ciel ; au Pic du Midi (Hautes-Pyrénées), le planétarium situé sous la coupole Baillaud est un lieu incontournable chargé d'histoire et de science puisqu'il s'agit de la plus ancienne installation astronomique de l'observatoire, transportée à dos d'hommes et de mulets entre 1907 et 1908.

À 2877 m d'altitude et avec une étendue panoramique de près de 300 km de montagnes d'Est en Ouest, le plus haut planétarium d'Europe profite d'un air pur et d'une lumière exceptionnelle permettant des contemplations parfaites de l'environnement aux alentours. Un spectacle céleste qui est aussi, pour les férus de prouesses scientifiques, l'occasion de

© Pic du Midi – Luc Perrot

découvrir des technologies qui font la fierté de nos montagnes. Sur le plateau de Bure, par exemple, dans le massif alpin du Dévoluy, six antennes millimétriques observent l'univers en permanence et forment ce que les spécialistes appellent un « interféromètre » capable d'explorer la naissance des étoiles ou l'évolution des galaxies primordiales.

Stages d'astronomie, ateliers de sensibilisation, soirées thématiques, initiations au fonctionnement des observatoires… autant d'initiatives dont la vocation est de participer à la transmission d'un savoir : « Il s'agit d'un événement culturel, voire d'éducation populaire. Les Nuits des étoiles sont là pour diffuser de l'information scientifique. C'est un moment particulier de médiation avec le très large public. Plusieurs astronomes d'aujourd'hui le sont devenus parce que leurs parents les avaient emmenés à ces Nuits lorsqu'ils étaient plus jeunes », insiste Éric Piednoël.

Cette année, l'AFA, en partenariat avec de nombreux laboratoires de recherche du CNRS, a opté pour le thème de la « quête des origines ». À partir d'une lecture contemporaine du ciel et des étoiles, des spécialistes issus de différents champs disciplinaires (astronomie mais aussi biologie, anthropologie, physique, etc.) proposeront au public de revenir sur la création du système solaire, le rôle des astéroïdes et des comètes, et la relation qui unit ces phénomènes à la vie sur notre planète. Là encore, rappelons que la montagne occupe sur l'ensemble du territoire national une place à part, précieuse et qui doit être préservée. En France, les cinq sites référencés en tant que Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) par l'association internationale Dark Sky se situent tous en zone de haute ou de moyenne montagne : la RICE du Pic du Midi de Bigorre dans les Pyrénées, celle du Parc national des Cévennes, la RICE Alpes Azur Mercantour, celle du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et celle du Parc naturel régional du Vercors. Dans l'ensemble de ces régions, des mesures ont ainsi été prises afin de limiter « la pollution lumineuse », notion reprise par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires qui souligne que « les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations…) et représentent un gaspillage énergétique considérable. »

Et c'est peut-être là une autre vertu que l'on peut associer à ce genre de manifestation. Outre l'intérêt éducatif des Nuits des étoiles d'un point de vue scientifique et le dynamisme touristique qu'elles génèrent au cours de la période estivale, ces rencontres sont aussi l'occasion pour le public, notamment parmi les plus jeunes, de faire l'apprentissage de territoires que souvent ils découvrent lors de ces séjours, avec en montagne des contraintes qui ne sont pas les mêmes et des usages qu'il est toujours plus indispensable d'appréhender afin de préserver cette richesse naturelle sur laquelle les montagnards veillent au quotidien.

> **« En France, les cinq réserves internationales de ciel étoilé (RICE) se situent toutes en zone de haute ou de moyenne montagne. »**

UBI CITÉ

Connecter pour vivre mieux

www.ubicite.fr